

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

NUMÉRO : 15-16-33

OBJET : IMPLANTATION DU NOUVEAU CURRICULUM

MESSAGE

Formation de base commune (FBC)

L'implantation obligatoire du nouveau curriculum en FBC se fera au cours de l'année scolaire 2016-2017. Cela signifie qu'à partir du 1^{er} juillet 2016, les élèves qui n'ont jamais fréquenté un centre d'éducation des adultes devraient être inscrits dans les nouveaux programmes.

Cependant, les élèves auront jusqu'au 30 juin 2017 pour compléter, dans un ancien programme, un niveau scolaire déjà amorcé. Dès qu'ils auront réussi ce niveau, ils seront intégrés dans la classe suivante du nouveau programme.

Le 30 juin 2017, tous les cours des anciens programmes ministériels d'alphabétisation, de présecondaire et du premier cycle du secondaire seront fermés. Cela implique qu'à **partir du 1^{er} juillet 2017, tous les élèves, anciens et nouveaux, devront être inscrits dans les nouveaux programmes de la FBC.**

Formation de base diversifiée (FBD)

L'implantation obligatoire du nouveau curriculum en FBD se fera au cours de l'année scolaire 2017-2018. Cela signifie qu'à partir du 1^{er} juillet 2017, les élèves qui n'ont jamais fréquenté un centre d'éducation des adultes devraient être inscrits dans les nouveaux programmes.

Cependant, les élèves auront jusqu'au 30 juin 2018 pour compléter, dans un ancien programme, un niveau scolaire déjà amorcé. Dès qu'ils auront réussi ce niveau, ils seront intégrés dans la classe suivante du nouveau programme.

Le 30 juin 2018, tous les cours des anciens programmes ministériels du second cycle du secondaire seront fermés. Cela implique qu'à **partir du 1^{er} juillet 2018, tous les élèves, anciens et nouveaux, devront être inscrits dans les nouveaux programmes de la FBD.**



Date : 2016-06-30